

Montpellier, le 15 mai 2018

ÉLECTIONS

Élections municipales partielles intégrales dans la commune de Jean de Fos

A la suite de démission de conseillers municipaux, le conseil municipal de la commune de Saint Jean de Fos, compte plus d'un tiers de sièges vacants et il y a lieu de le renouveler dans son ensemble (article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales).

Les électeurs et électrices de la commune de Saint Jean de Fos, sont donc convoqués, par arrêté préfectoral, en vue de procéder aux élections partielles intégrales qui auront lieu :

- Au 1er tour le **dimanche 24 juin 2018**
- en cas de second tour le **dimanche 1er juillet 2018**

✚ Les déclarations de candidature devront être déposées :

Pour le 1er tour de scrutin :

- Du lundi 28 mai 2018 au vendredi 1er juin 2018 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

Pour le 2ème tour de scrutin :

- Du lundi 25 juin 2018 au mardi 26 juin 2018 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

Ces déclarations sont à déposer à la sous-préfecture de Lodève, avenue de la République, sur rendez-vous pris par mail à l'adresse suivante :

sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr